

2025/235

NB



SEANCE DU 16 JUIIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 10/06/2025	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Martial MIR, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
Nombre de conseillers :	
En exercice : 27	
Présents : 19	Absents excusés ayant donné procuration : Thierry SEGARRA procuration Stéphanie GOMEZ, Pascale MICHEL procuration Serge CIVIL, Sandra FERRER procuration Audrey CALVET, Rudy KLEIN procuration Laurent LOPEZ, Franck DE LA LLAVE procuration Martial MIR
Votants : 24	Absents excusés : Florent GUZDEK Absents : Jean-Charles FESQUET, Fabien BATLLE Secrétaire de séance : Béatrice BAILLEUL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le maire

Il est proposé au conseil municipal d'approuver une modification de temps de travail avec une variation inférieure à 10% au service de la Police Municipale, dans l'emploi de Gestionnaire administratif de police municipale qui passe de 30/35ème à 32/35ème.

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la modification de temps de travail telle que présentée ci-dessus.

PRECISE que les crédits nécessaires, sont prévus au budget.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du 18/06/2025

Fait à Toulouges, le 17 juin 2025
Le Maire,

Nicolas BARTHE

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025



ID : 066-216602136-20250617-DELIB20250608-DE

2025/236

NB

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 18/06/2025